

	DELIBERATION DU CCAS	Numéro de l'acte	2023-4 CCASSB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	7.1.2

OBJET : Finances – Compte de Gestion 2022 - Approbation

DATE DE CONVOCATION : 28/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGUENESSE**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Président du CCAS.

Étaient présents :

Messieurs Christian COUPEZ, Philippe CREQUY, Stéphane HAELEWYCK, Olivier BRUNET et Jacky DELASSUS

Mesdames Dominique BERNARD et Claudie MONSTERLEET

Étaient excusés :

Monsieur Franck DECOOL

Mesdames Chantal LEVRAY, Marie Aline CATTOEN et Ginette BAUCHET

Procuration :

Monsieur DECOOL Franck donne procuration à Madame BERNARD Dominique

La séance ouverte,

Considérant le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité :

- statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives aux charges et produits rattachés,
- statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statue sur la comptabilité des valeurs inactives.

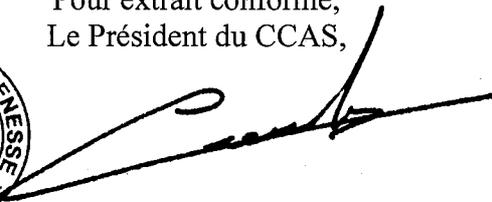
Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Thibaut BARRET

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CCAS	Numéro de l'acte	2023-5 CCASSB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	7.1.2

OBJET : Finances – Compte administratif 2022 - Approbation

DATE DE CONVOCATION : 28/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGUENESSE**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Président du CCAS.

Étaient présents :

Messieurs Christian COUPEZ, Philippe CREQUY, Stéphane HAELEWYCK, Olivier BRUNET et Jacky DELASSUS

Mesdames Dominique BERNARD et Claudie MONSTERLEET

Étaient excusés :

Monsieur Franck DECOOL

Mesdames Chantal LEVRAY, Marie Aline CATTOEN et Ginette BAUCHET

Procuration :

Monsieur DECOOL Franck donne procuration à Madame BERNARD Dominique

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le compte administratif constitue l'arrêté des comptes du C.C.A.S. pour l'exercice 2022. Ses résultats peuvent se schématiser de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	517,63 €	9 631,04 €	313 220,95 €	211 078,16 €
Résultat de l'exercice		9 113,41 €	-102 142,79 €	
Résultat antérieur reporté		4 065,68 €		244 503,33 €
Résultat cumulé au 31/12/2022		13 179,09 €		142 360,54 €

Au global, les résultats se résument comme suit :

- ✓ Excédent de la section d'investissement de 13 179,09 €,
- ✓ Excédent de la section de fonctionnement de 142 360,54 €.

Le compte administratif tel que présenté est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Comptable Public.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration du CCAS, sous la présidence de Madame BERNARD (Monsieur le Président étant sorti pour le vote), à l'unanimité, décide d'arrêter les résultats définitifs avant affectation tels que repris ci-dessus.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

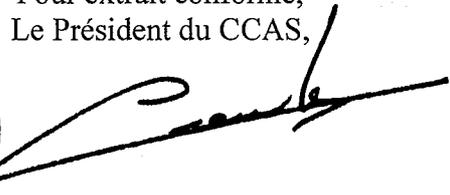
Le secrétaire de séance,



Thibaut BARRET



Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CCAS	Numéro de l'acte	2023-6 CCASSB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	7.1.2

OBJET : Finances – Affectation des résultats 2022 - Approbation

DATE DE CONVOCATION : 28/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGUENESSE**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Président du CCAS.

Étaient présents :

Messieurs Christian COUPEZ, Philippe CREQUY, Stéphane HAELEWYCK, Olivier BRUNET et Jacky DELASSUS

Mesdames Dominique BERNARD et Claudie MONSTERLEET

Étaient excusés :

Monsieur Franck DECOOL

Mesdames Chantal LEVRAY, Marie Aline CATTOEN et Ginette BAUCHET

Procuration :

Monsieur DECOOL Franck donne procuration à Madame BERNARD Dominique

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée, qu'il convient après le vote du compte administratif et l'approbation du compte de gestion de statuer enfin sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Le compte administratif 2022 présente un déficit de la section de fonctionnement de 102 142,79 €, ce qui compte tenu d'un report d'excédent cumulé de 244 503,33 € donne un excédent total de fonctionnement de 142 360,54 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité décide d'affecter le résultat de fonctionnement tel que résumé ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT

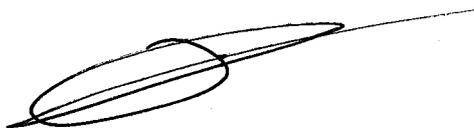
Résultat excédentaire antérieur	4 065,68 €
Excédent de l'exercice 2022	9 113,41 €
RESULTAT DE L'EXERCICE :	Excédent de financement de 13 179,09 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Excédent de l'exercice 2022 cumulé	142 360,54 €
Soit un excédent de fonctionnement reporté au BP 2023	142 360,54 €

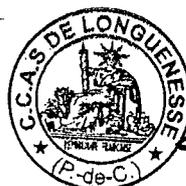
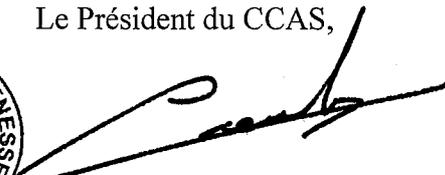
Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Thibaut BARRET

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,

Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CCAS	Numéro de l'acte	2023-7 CCASSB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	7.1.2

OBJET : Finances – Budget primitif 2023

DATE DE CONVOCATION : 28/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGUENESSE**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Président du CCAS.

Étaient présents :

Messieurs Christian COUPEZ, Philippe CREQUY, Stéphane HAELEWYCK, Olivier BRUNET et Jacky DELASSUS

Mesdames Dominique BERNARD et Claudie MONSTERLEET

Étaient excusés :

Monsieur Franck DECOOL

Mesdames Chantal LEVRAY, Marie Aline CATTOEN et Ginette BAUCHET

Procuration :

Monsieur DECOOL Franck donne procuration à Madame BERNARD Dominique

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle au conseil d'administration, qu'après le rapport d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 6 mars 2023, le Conseil d'administration doit se prononcer sur le vote du budget primitif. Celui-ci s'établit pour la section de fonctionnement à 454 000 € et la section d'investissement s'élève à 31 000 € soit un budget total de 485 000 €.

En fonctionnement, les dépenses inscrites au budget se répartissent de la manière suivante :

- virement à la section d'investissement pour 6 000 €,
- les charges à caractère général pour 143 630 €,
- les charges de personnel pour 153 000 €,
- les charges de gestion courante pour 139 970 €,
- les charges exceptionnelles pour 2 000 €,
- les opérations d'ordre (dotation aux amortissements) pour 9 400 €.

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement constituées de l'excédent reporté pour 142 360,54 €, des portages de repas pour 72 000 € et de la subvention de la ville de Longuenesse pour 235 000 €.

En section d'investissement, les dépenses inscrites au budget se répartissent de la manière suivante :

- les immobilisations incorporelles pour 2 000 €,
- les immobilisations corporelles pour 13 916 €,
- les autres immobilisations financières pour 1 000 €.
- les dépenses d'ordre (reprise subvention) pour 3 000 €,
- les restes à réaliser pour 11 084 €.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve le vote du budget primitif 2023. Celui-ci a été établi en conformité avec la nomenclature développée M57.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,5% des dépenses réelles,
- Investissement : 7,5% des dépenses réelles.

Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

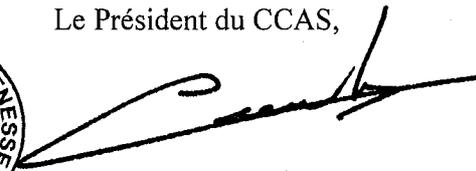
Le secrétaire de séance,



Thibaut BARRET



Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,



Christian COUPEZ

	DELIBERATION DU CCAS	Numéro de l'acte	2023-8 CCASSB
		Nature de l'acte	Délibération
		Matière de l'acte	9.1

OBJET : Acquisition d'un véhicule frigorifique pour le portage de repas

DATE DE CONVOCATION : 28/03/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 11

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGUENESSE**

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christian COUPEZ, Président du CCAS.

Étaient présents :

Messieurs Christian COUPEZ, Philippe CREQUY, Stéphane HAELEWYCK, Olivier BRUNET et Jacky DELASSUS

Mesdames Dominique BERNARD et Claudie MONSTERLEET

Étaient excusés :

Monsieur Franck DECOOL

Mesdames Chantal LEVRAY, Marie Aline CATTOEN et Ginette BAUCHET

Procuration :

Monsieur DECOOL Franck donne procuration à Madame BERNARD Dominique

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'afin d'organiser au mieux le service portage de repas, le renouvellement du véhicule frigorifique s'avère nécessaire.

Le CCAS de la ville d'Arques met en vente son PEUGEOT PARTNER frigorifique.

Il s'agit d'un véhicule essence, immatriculé DY-185-DE (immatriculation le 15/12/2015) dont le kilométrage s'élève à 36 791.

L'attestation cémafroid actuelle est valide jusqu'en octobre 2024. Celle-ci est renouvelable suite au passage d'un test.

Le prix proposé est de 11 000,00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, décident :

- d'autoriser l'acquisition de ce véhicule pour la somme de 11 000,00 € sous réserve de la fourniture d'un certificat de contrôle technique et d'un certificat de test de maintien en température datés de moins de six mois,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents et prendre toutes dispositions nécessaires.

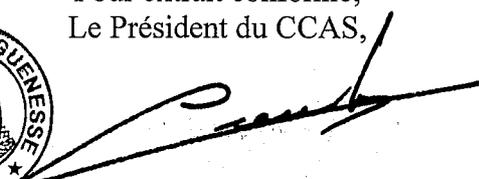
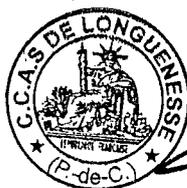
Fait en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,



Thibaut BARRET

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS,



Christian COUPEZ